



# nendazpanorama

n° 99 ■ août 2008

## au sommaire

### Année scolaire 2008-2009 page 2

La commission scolaire et la direction des écoles présentent les informations essentielles relatives à l'organisation de la prochaine année scolaire.

### Nouvelle bibliothèque page 10

Dès cet automne, le service sera nettement amélioré.

### Décisions du Conseil communal page 12

Compte rendu sommaire des décisions prises depuis le mois d'août dernier jusqu'à fin juillet 2008; ainsi qu'un résumé de la dernière assemblée primaire du 19 juin 2008.

### Foyer «Ma Vallée» génération 2 page 15

Au terme des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'EMS Foyer Ma Vallée, le conseil de fondation a le plaisir de présenter la nouvelle structure mise à disposition de nos aînés

### Carte des dangers dus à l'eau page 18

Etude interdisciplinaire visant à établir de manière objective l'inventaire des zones souffrant d'un déficit de protection par rapport à un danger «Eaux» sur le territoire de Nendaz et des communes avoisinantes.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz  
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: nouveau bâtiment Foyer Ma Vallée,  
photo administration communale

## éditorial

par Yves-Alain Fournier, conseiller communal

En raison de la baisse des effectifs d'enfants scolarisés, des heures d'enseignement accordées par le DECS sont diminuées pour cette rentrée (correspond à un poste) et il en sera vraisemblablement de même l'année prochaine. Ce genre de contraintes, ainsi que les grandes différences d'effectif d'un centre à l'autre nous imposent des mesures d'organisation. Il y a eu de fortes discussions avec des groupes de parents qui donnent leur point de vue d'après leur vision. Il est un peu dans les mœurs d'exiger, de se sentir dans son bon droit et de tout faire pour y parvenir; cela n'apporte pas forcément du bon et ne donne pas toujours un bon exemple de respect et de tolérance.

La Direction des écoles a été renforcée par l'engagement d'une adjointe primaire à temps partiel. Au nom de la commission scolaire, je salue la volonté et l'investissement de M<sup>me</sup> Marie-Cathy Constantin à l'amélioration de notre école nendetite. Relevons également le bon travail de nos enseignants.

La ligne est donnée: le Conseil communal et le DECS vont dans le sens des propositions de la commission scolaire en vue d'un regroupement des centres; une amélioration des infrastructures fait partie de ce concept: construction d'une salle de gymnastique à Haute-Nendaz, salles de classe et salle de gymnastique à Aproz. La «nouvelle» bibliothèque qui se veut conviviale et active, sera opérationnelle dès cet automne (page 10).

Pour l'horaire continu, il n'aurait pas été judicieux de confronter «les pous et les contres» au moyen

d'un vote populaire, le sujet ayant déjà été passablement politisé, sans y apporter toute la réflexion et le recul souhaité. Les discussions de Nendaz ont soulevé passablement d'intérêts dans d'autres communes et au niveau du canton; le travail continue...

N'oublions pas que nos enfants nous observent et nous imitent. Si des idées racistes, d'intolérance et de non-respect se retrouvent parfois chez nos jeunes, c'est également parce que cela s'entend et se voit dans le foyer familial ou dans la société. Les 8 piliers de l'éducation; on en parle, on fait des expositions, on en discute... finalement, il faut simplement y réfléchir, se remettre en question et les appliquer: beaucoup d'amour - accepter le conflit - savoir écouter - mettre des limites - amener à l'autonomie - montrer ses sentiments - prendre le temps - encourager.

Dernièrement, quelques élèves de Fully se sont rendus à Madagascar pour un échange; lors de leur retour, ils ont surtout relevé la joie et de la bonne humeur manifestées par les enfants rencontrés dans ce pays lointain et bien éloigné de notre aisance matérielle. Ce printemps, j'ai eu le privilège de passer quelques semaines en Inde, pays de contrastes et encore de grande pauvreté. Ce qui m'a frappé est le sourire des enfants. On rigole, on souri à l'étranger, on «semble» heureux. Le rire, la gaieté, la joie de vivre, ce ne sont pas des branches scolaires. En tant que parents, enseignants, citoyens, essayons de plus sourire et de donner envie à nos enfants de nous imiter!

Bon été.



## année scolaire 2008-2009

par la commission scolaire et la direction des écoles

### plan de scolarité 2008/2009 de la commune de Nendaz

#### Ouverture des classes

Jeudi 21 août 2008

#### Clôture des classes

Vendredi 26 juin 2009

#### Vacances et congés

##### AUTOMNE:

du mercredi 22 octobre 2008, à midi  
au lundi 3 novembre 2008, au matin

##### NOËL:

du vendredi 19 décembre 2008, au soir  
au lundi 5 janvier 2009, au matin

##### CARNAVAL:

du vendredi 20 février 2009, au soir  
au lundi 2 mars 2009, au matin

##### PÂQUES:

du mercredi 8 avril 2009, à midi  
au lundi 20 avril 2009, au matin

##### ASCENSION:

du mercredi 20 mai 2009, à midi  
au lundi 25 mai 2009, au matin

##### PENTECÔTE

lundi 1<sup>er</sup> juin 2009

##### FÊTE-DIEU

jeudi 11 juin 2009

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'organisation de notre école pour l'année à venir est basée sur les dotations suivantes accordées par le DECS:

- pour le Cycle d'orientation: 400 périodes /semaine
- pour le primaire: 18 postes soit 486 heures/semaine
- pour l'école enfantine: 5.16 postes (93/18)
- pour les cours ACM/ACT: 16 cours
- pour les appuis pédagogiques intégrés: 35 heures/semaine
- classes d'adaptation décentralisées destinées à l'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers avec une dotation de 9 heures hebdomadaires en primaire.

#### Personnel enseignant

Au terme de l'année scolaire 2007-2008, deux enseignantes ont fait valoir leur droit à la retraite. Madame Nadia Fournier, maîtresse en activités créatrices sur textile et en activités créatrices manuelles (ACM-ACT). Madame Dominique Claivaz, professeur de sciences au Cycle d'orientation. Madame Mireille Métrailler, maîtresse enfantine, a quant à elle décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Vous avez su chacune à votre façon, en sus des objectifs fixés dans les plans d'étude, faire bénéficier aux élèves qui vous ont été confiés de vos expériences, de vos passions, de votre enthousiasme et de vos convictions. A vous trois, Nendaz vous dit sa gratitude et vous adresse ses sincères remerciements pour votre contribution à la formation de sa jeunesse.

#### Emploi

Comme vous avez pu le constater dans la présentation générale, par rapport à

l'année scolaire 2007-2008, nous avons perdu 5 périodes d'enseignement au CO, un poste entier en primaire et  $\frac{1}{3}$  de poste en enfantine. Ceci est bien entendu à mettre en relation avec la baisse des effectifs. Cette tendance malheureusement se poursuivra pour l'année scolaire 2009-2010. Conséquences pour l'emploi: au CO il n'y a pas eu de mise au concours pour repourvoir les périodes libérées par le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Claivaz, à l'école primaire, un certain nombre de contrats à temps partiel ont été dénoncés ainsi qu'une diminution de temps d'enseignement pour d'autres. A l'école enfantine et pour les cours ACM/ACT il y a eu une mise au concours. J'adresse un merci particulier aux enseignants concernés pour le travail effectué et leur disponibilité au service de la jeunesse de notre commune.

#### Nouveaux enseignants

Suite à la mise au concours mentionnée ci-dessus, M<sup>lle</sup> Emmanuelle Fournier s'est vue confier le poste à

15/18 en enfantine. Après l'obtention du diplôme d'enseignement aux degrés



préscolaires et primaires à la HEP de St-Maurice en juin 2007, elle a enseigné à plein temps l'année scolaire 2007-2008 dans une commune voisine. Elle commencera son activité d'enseignante à Nendaz à l'école enfantine du Praplan.



Concernant les cours ACM/ACT, ils ont été confiés à M<sup>me</sup> Simone Crettenand d'Isérables. Elle

enseignera cette matière aux élèves du centre scolaire de Basse-Nendaz/Baar. C'est avec plaisir que nous accueillons les deux nouvelles enseignantes au sein de notre personnel.

#### Evolution démographique et organisation des classes.

Dans le NP d'août 2007, j'exposais les difficultés de concilier notre volonté

d'élaborer des projets d'organisation tenant compte d'une école de proximité avec l'attribution des postes d'enseignement par le DECS.

Après le déplacement des élèves de Fey et Condémines sur le centre scolaire de Basse-Nendaz et le regroupement des élèves de Bieudron, Cor et Aproz dans le centre scolaire d'Aproz, un nouveau regroupement s'avère nécessaire pour les élèves de Baar et Brignon.

Au vu des effectifs annoncés sur la rive droite, le DECS nous a fortement sollicité afin de considérer à l'avenir les centres de Baar et Basse-Nendaz comme un seul centre scolaire avec deux lieux d'enseignement. Ainsi on ne trouvera plus à Baar tous les degrés de la scolarité primaire et enfantine. Pour 2008-2009, les élèves de Baar, Brignon et Les Bioleys des degrés 3P et 4P iront à l'école au centre scolaire de la Biolette. Les transports seront effectués par le bus habituel. Prière de se conformer aux horaires pages 6-7. Les parents des élèves concernés ont été informés en fin d'année scolaire passée. La situation va évoluer d'année en année et d'autres degrés peuvent être concernés.

#### Direction des écoles

Dans le but de renforcer la Direction des écoles et pour faire face à la multitude des tâches figurant au cahier des charges, le



Conseil communal sur proposition de la commission scolaire a procédé à la nomination de M<sup>me</sup> Marie-Cathy Constantin au poste d'adjointe à la Direction. M<sup>me</sup> Constantin exerce son activité d'enseignante depuis 27 ans. Praticienne formatrice depuis 5 ans, son expérience et ses compétences seront des plus utiles au service de l'école de Nendaz. Elle entre en fonction le 1.08.2008.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans sa nouvelle mission.

Qu'elle trouve plaisir et satisfaction à la conduite de notre école.

## UAPE Le Nend'Jardin Haute-Nendaz



Depuis plusieurs années déjà, l'Unité d'Accueil Pour les Ecoliers, le Nend'Jardin a ouvert ses portes dans le bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz.

Cette structure offre la possibilité aux parents d'y inscrire leur(s) enfant(s) pour le repas de midi ou le soir après l'école dans un encadrement professionnel.

Durant la pause de midi, la priorité est donnée au temps du repas et à la détente (balades, jeux, bricolages etc). Le soir, après une petite pause récréative, les enfants prennent un goûter puis participe à l'étude surveillée. Le Nend'Jardin est ouvert à tous les enfants fréquentant l'école enfantine et primaire de Haute-Nendaz. Dès cette rentrée, les enfantines de la classe de Praplan pourront également s'y inscrire.

En ce qui concerne les enfants de la Biolette et suite à la réunion qui a eu lieu durant les vacances de Pâques, nous ne pouvons pas à ce jour mettre en place une 2ème structure car le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Par contre, nous sommes à votre disposition et prêt à chercher des solutions intermédiaires (déplacement sur Haute-Nendaz).

Pour les parents qui souhaitent préinscrire leurs enfants pour l'année scolaire 2008-2009 (même pour ceux dont les enfants étaient inscrits pour l'année dernière), **merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner au plus vite.** à l'adresse suivante: **UAPE Le Nend'Jardin - Bâtiment de la Cure - 1997 Haute-Nendaz**

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT

COORDONNÉES DES PARENTS

CLASSE FRÉQUENTÉE À LA RENTRÉE

N<sup>OS</sup> DE TÉLÉPHONE

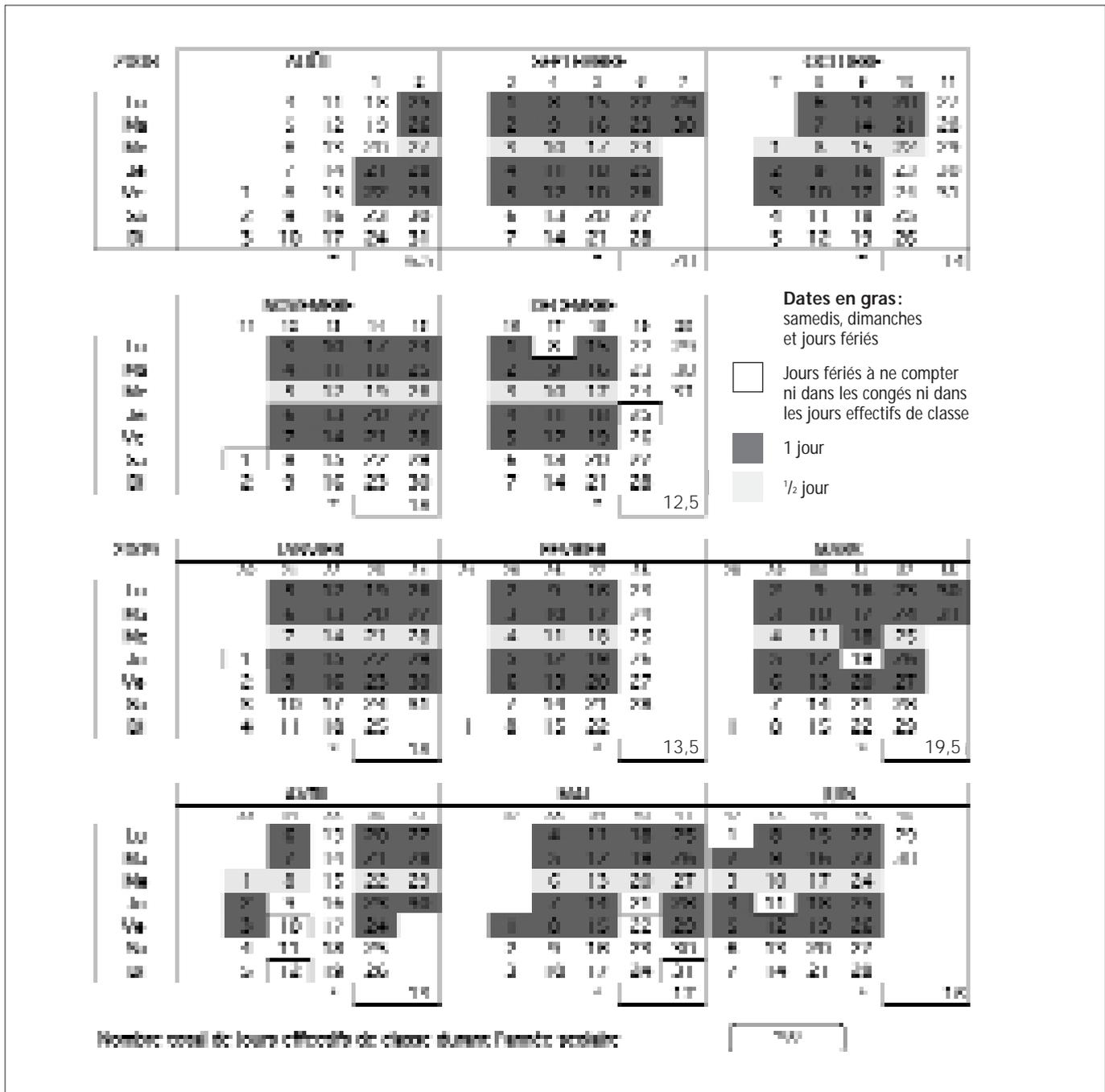
Nous souhaitons inscrire notre enfant pour les périodes suivantes:

- |                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lundi    | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Mardi    | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Jeudi    | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Vendredi | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |

REMARQUES

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1. PLAN DE SCOLARITÉ 2008/2009 RÉSUMÉ SUR CALENDRIER



## 2. ECOLE ENFANTINE ET PRIMAIRE

Les horaires de classe étant uniformisés nous présentons l'école enfantine et primaire sous un seul et même chapitre.

### Haute-Nendaz

Village tél. 027 289 56 79  
 Ancienne cure tél. 027 288 32 12  
 Praplan tél. 027 288 58 80

### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Praplan  
 Emanuelle Fournier  
 Claudine Brugger
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, ancienne cure  
 Danièle Fournier

- 1<sup>re</sup> primaire, village  
 Micheline Carthoblaz  
 Françoise Fournier (10h/semaine)
- 2<sup>e</sup> primaire, village  
 Catherine Cordova
- 3<sup>e</sup> primaire, village  
 Cécile Theytaz  
 Marie-Cécile Fournier (3h/semaine)
- 4<sup>e</sup> primaire, village  
 Marie-Danielle Délèze
- 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> primaire, village  
 Patrice Fournier  
 Marie-Cécile Fournier (3h/semaine)
- 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> primaire, village  
 Pierre Theytaz

- Caroline Bourban
- 6<sup>e</sup> primaire, village  
 Gérard Genolet

### HORAIRE DE CLASSE

Matin : de 08h30 à 11h30  
 Après-midi : de 13h30 à 16h30

### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> / 2<sup>e</sup> enfantine au Praplan :  
 les élèves de 1<sup>re</sup> année ont classe  
 les lundi, mardi et jeudi  
 le matin ainsi que les vendredi  
 le matin dès le 2<sup>e</sup> semestre.  
 Les élèves de deuxième année ont

- classe les lundi et jeudi toute la journée; et les mardi, mercredi et vendredi, le matin.
- 1<sup>re</sup> enfantine à la Cure: les élèves ont classe les mardi, jeudi et vendredi le matin, ainsi que les lundi le matin dès le 2<sup>e</sup> semestre.
  - 2<sup>e</sup> enfantine à la Cure: les élèves ont classe les lundi et jeudi toute la journée et les mardi, mercredi et vendredi, le matin.

#### Basse-Nendaz

(Basse-Nendaz - Beuson - Saclentse Fey - Condémines - Brignon - Baar)  
Tél. 027 289 56 77

#### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup> enfantine  
Marie-Antoinette Coudray
- 2<sup>e</sup> enfantine Véronique Hugo
- 1<sup>re</sup> primaire  
Marie-Antoinette Glassey (12h/sem.)  
Anne Clerc (11h/sem.)
- 2<sup>e</sup> primaire Anne Lang
- 3<sup>e</sup> primaire  
Bornet Alain  
Jacques-Antoine Fournier (6h/sem.)
- 4<sup>e</sup> primaire  
Fabienne Lathion  
Caroline Bourban (3h/sem.)
- 5<sup>e</sup> primaire  
Jacques-Antoine Fournier (15h/sem.)  
Marie-Cathy Constantin (12h/sem.)
- 6<sup>e</sup> primaire  
Manu Charbonnet (21h/sem.)  
Jacques-Antoine Fournier (6h/sem.)

#### HORAIRE DE CLASSE

Matin: de 08h30 à 11h30  
Après-midi: de 13h25 à 16h25

#### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi le matin ainsi que les jeudi après-midi dès le 2<sup>e</sup> semestre.
- 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves ont classe les mardi et jeudi toute la journée; les lundi, mercredi et vendredi le matin.

#### Rive droite (Brignon - Baar)

La Crêta tél. 027 288 18 70  
Baar tél. 027 289 56 76

#### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Baar  
Joëlle Fournier  
Claudine Brügger
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> primaire, Baar  
Eliane Broccard
- 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> primaire, Baar  
Simon Glassey (21h/semaine)  
Marie-Cathy Constantin (6h/semaine)

#### HORAIRE DE CLASSE

- Baar  
Matin de 08h35 à 11h45  
Après-midi de 13h30 à 16h20

#### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> / 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves de 1<sup>re</sup> année ont classe les lundi, jeudi et vendredi le matin ainsi que les mardi toute la journée. Les élèves de deuxième année ont classe les mardi toute la journée; les lundi, jeudi et vendredi matin, ainsi que les jeudi l'après-midi dès le 2<sup>e</sup> semestre.

#### Aproz - Bieudron

Aproz: Pavillon EE tél. 027 289 56 75

#### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Aproz  
Patricia Bornet
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> primaire, Aproz  
Michel Fournier
- 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> primaire, Aproz  
Pierre-André Filliez  
Marie-Françoise Pitteloud (3h/sem.)
- 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> primaire, Aproz  
Agnès Chevrier  
Marie-Françoise Pitteloud (3h/sem.)

#### HORAIRE DE CLASSE

- Aproz  
Matin de 08h30 à 11h30  
Après-midi de 13h30 à 16h30

#### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> / 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi le matin, ainsi que le mardi après-midi pour les 2<sup>e</sup> enfantine dès le 2<sup>e</sup> semestre.

#### Cours d'appuis pédagogiques intégrés

Ces cours seront donnés, dans les divers centres scolaires, par :

- Raymonde Fournier, 12 heures par semaine
- Marie-Cécile Genolet, 18 heures par semaine
- Céline Zenklusen-Darioli 5 heures par semaine

#### Cours A.C.M. - A.C.T.

Les cours «activités créatrices manuelles» et «textiles» seront donnés par :

- Francine Conti à Haute-Nendaz
- Simone Crettenand à Basse-Nendaz
- Céline Guntern à Aproz

#### Pour tous les centres

- L'organisation des «activités complémentaires» pour les classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires qui en disposent peut être faite de diverses manières: enseignement alterné, appuis aux élèves en difficulté, voire combinaison des deux. Les enseignants concernés informeront eux-mêmes les parents au sujet des modes de faire retenus pour chaque classe respectivement.
- Selon décision du Conseil d'Etat du 8.7.1987 les maîtres titulaires de classe de 6<sup>e</sup> primaire ont droit à des décharges pour l'exécution de diverses tâches fixées par un cahier des charges spécifique. Pour l'année scolaires 2008/2009, chaque titulaire de classe informera lui-même les parents concernés.



## Catéchèse

- l'enseignement de la catéchèse dans les classes primaires sera assuré par :
- M. le Curé Joël Pralong: 6<sup>e</sup> primaire à Basse-Nendaz
  - M. le Curé Léonard Bertelleto: 4<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz et Basse-Nendaz
  - M. Jean-Philippe Glassey: 5<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz, Basse-Nendaz et Aproz et 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire à Aproz
  - M. Martin Fendrych: 6<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz et 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire à Baar
  - M<sup>me</sup> Soraya Fournier: 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> primaire à Basse-Nendaz et Aproz
  - M<sup>me</sup> Monique Palazzo: 1<sup>re</sup> primaire à Haute-Nendaz et Baar
  - M<sup>me</sup> Sandra Favre: 2<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz et Baar et 3<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz

## 3. CYCLE D'ORIENTATION

À Basse-Nendaz, tél. 027 289 56 70

Enseignants responsables

d'établissement :

Pierre Lacomble

et Antoine Fournier

### Professeurs et titulaires de classe

- 1<sup>re</sup> année
- Secondaire 1 Yvan Fournier
- Secondaire 2 Vinciane Glassey
- Générale 1 Thomas Fournier
- Générale 2 Pierre Lacomble
- 2<sup>e</sup> année
- Secondaire 1 Jean-Daniel Maret
- Secondaire 2 Christian Künzi
- Générale 1 Pierre-Michel Bagnoud
- Générale 2 Michel Wicky
- 3<sup>e</sup> année
- 3 CO 1 Jacques Broccard
- 3 CO 2 Monique Délèze
- Classe d'observation
- Antoine Fournier

### Professeurs spécialisés ou auxiliaires

- Claudy Bourban
- Vincent Bollin
- Annabelle Crettenand
- Jean-Pierre Dénéreaz
- Marie-Paule Dénéreaz
- Mireille Fournier
- Muriel Porcellana
- Elisabeth Praz
- Manu Praz

## Horaire des classes

- Matin :** de 7h55 à 11h30  
**Après-midi :** de 13h50 à 16h20

## 4. DIRECTION DES ÉCOLES

- Directeur  
Monsieur Claudy Bourban,  
1996 Brignon-Nendaz  
Tél. privé 027 288 10 55  
Tél. mobile 078 746 94 44  
Tél. prof. 027 289 56 70
- Adjointe à la direction des écoles primaires  
Madame Marie-Cathy Constantin  
Le Coudray - 1996 Basse-Nendaz  
Tél. privé 027 288 32 68  
Tél. mobile 079 779 58 42  
Tél. prof. 027 289 56 74 (mardi toute la journée et vendredi matin)
- Secrétariat  
Dans les locaux du Cycle d'orientation à Basse-Nendaz

Tél. 027 289 56 72

- Permanence  
Les matins de classe de 7h30 à 8h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 16h30
- Orientation scolaire et professionnelle  
Tél. 027 289 56 74  
Permanence : le jeudi toute la journée

## 5. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES

Afin de vous faciliter la tâche lorsque vous devez atteindre le centre scolaire fréquenté par votre enfant, voici la liste des No de téléphone des différents centres scolaires.

### Cycle d'Orientation

Directeur des écoles	027 289 56 70
Fax	027 289 56 71
Secrétaire des écoles	027 289 56 72
Salle des maîtres CO	027 289 56 73
Orientation scolaire	027 289 56 74

## 5. TRANSPORTS SCOLAIRES

### Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
<b>Haute-Nendaz - Basse-Nendaz</b>				
Nendaz-Station	0720	↑ 1156	1330	↑ 1649
Haute-Nendaz	0727	↑ 1151	1334	↑ 1644
Sornard	0729	↑ 1149	1338	↑ 1642
Saclentse	0732	↑ 1145	↓ 1313	↑ 1638
Basse-Nendaz	0739 ↓ 0739	↑ 1139	↓ 1321 1345	↑ 1632
<b>Les Condémines - Basse-Nendaz</b>				
Les Condémines	↓ 0730	↑ 1153	↓ 1310	↑ 1655
Moudonne	↓ 0735	↑ 1144	↓ 1334	↑ 1638
Basse-Nendaz	↓ 0746	↑ 1135	↓ 1343	↑ 1630
<b>Baar - Basse-Nendaz</b>				
Baar	↓ 0736	↑ 1139	1330	↑ 1638
Brignon	↓ 0741	↑ 1136	↓ 1335	↑ 1635
Beuson	↓ 0745	↑ 1134	↓ 1338	↑ 1633
Basse-Nendaz	↓ 0748	↑ 1131	↓ 1341	↑ 1630
<b>Cor - Bieudron - Aproz - Basse-Nendaz</b>				
Bieudron	↓ 0715	↑ 1205	1305	↑ 1705
Aproz	↓ 0730	↑ 1152	↓ 1320	↑ 1647
Fey	↓ 0741	↑ 1143	↓ 1331	↑ 1638
Basse-Nendaz	↓ 0750	↑ 1135	↓ 1340	↑ 1630
Cor	↓ 0715	↑ 1155	1313	↑ 1705
Route de Cor		↑ 1150		
Aproz	↓ 0722		↓ 1323	↑ 1655
<b>Clèbes - Veysonnaz - Basse-Nendaz</b>				
Clèbes	↓ 0735	↑ 1150	1325	↑ 1645
Veysonnaz	↓ 0740	↑ 1145	↓ 1330	↑ 1640
Basse-Nendaz	↓ 0750	↑ 1135	↓ 1340	↑ 1630

<b>Aproz</b>	
Centre	027 289 56 75
Pavillon	027 289 56 78
<b>Baar</b>	
Centre	027 289 56 76
<b>Basse-Nendaz</b>	
Biolette	027 289 56 77
<b>Haute-Nendaz</b>	
Centre	027 289 56 79
Cure	027 288 32 12
Praplan	027 288 58 80



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### Congés et absences

Règlement du 17 mai 2000

concernant les congés et les mesures disciplinaires et pénales applicables dans les limites de la scolarité obligatoire.

### ART. 5 CONGÉS

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- a) par le maître pour une durée d'une demi-journée;
- b) par la commission scolaire,

Classes enfantines et primaires	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
<b>Haute-Nendaz</b>				
Station	↓ 0815	↑ 1156	↓ 1300	↑ 1649
Village	↓ 0820	↑ 1151	↓ 1308	↑ 1644
<b>Basse-Nendaz</b> (pour les élèves de Saclentse, Beuson, Sornard, Fey et Condémines + Baar et Brignon 3P-4P)				
<b>Baar</b> (pour les élèves de la rive droite de 1E, 2E, 1P, 2P, 5P et 6P)				
Saclentse	↓ 0800	↑ 1142	↓ 1302	↑ 1637
Sornard	↓ 0813	↑ 1156	↓ 1316	↑ 1651
La Poya	↓ 0819	↑ 1143	↓ 1259	↑ 1644
Basse-Nendaz (moulin)	↓ 0814	↑ 1149	↓ 1305	↑ 1644
Basse-Nendaz (cour)	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1323	↑ 1630
Condémines	↓ 0755	↑ 1202	↓ 1310	↑ 1657
Moudonne				
Fey	↓ 0802	↑ 1155	↓ 1310	↑ 1649
Basse-Nendaz (moulin)	↓ 0812	↑ 1145	↓ 1320	↑ 1640
Basse-Nendaz (cour)				
	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
Baar	↓ 0800	↑ 1147	↓ 1255	↑ 1327
Brignon	↓ 0805	↑ 1143	↓ 1300	↑ 1320
Bioleys		↑ 1147		↑ 1621
Beuson	↓ 0810	↑ 1140	↓ 1305	↑ 1626
Basse-Nendaz	↓ 0816	↑ 1132	↓ 1312	↑ 1652
				↑ 1645
				↑ 1645
				↑ 1642
				↑ 1634
<b>Aproz</b> (pour les élèves de Bieudron, de Cor et d'Aproz)				
Bieudron	↓ 0815	↑ 1145	↓ 1305	↑ 1645
Aproz	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1315	↑ 1635
Cor	↓ 0810	↑ 1145	↓ 1310	↑ 1645
Aproz	↓ 0820	↑ 1135	↓ 1320	↑ 1635

## Structure d'accueil des élèves du CO

Depuis l'année scolaire 2007-2008, la Commission scolaire a mis en place une structure d'accueil pour certains élèves fréquentant le Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz. Nous avons décidé de limiter les trajets en car durant la pause de midi en supprimant le trajet Basse-Nendaz/Bieudron. Ces élèves sont accueillis à la Maison paroissiale avec un encadrement professionnel de 11h30 à 13h45 pour le repas (label fourchette verte), un temps de loisirs et un temps d'étude.

Le bilan après une année est très positif. Les élèves (sauf pour les jours avec le poisson!) ainsi que les parents, sont très contents et satisfaits de cette structure.

Cette démarche sera renouvelée pour l'année scolaire 2008-2009.

Par manque de places, la priorité reste donnée aux élèves de Bieudron/Cor ainsi qu'aux enfants fréquentant déjà nos structures (ex. UAPE).



## Soins dentaires à l'école Rappel concernant les soins dentaires des écoliers

Les subventions allouées sont de 19% pour le canton et 21% pour la commune. La clinique ambulante de la prophylaxie dentaire offre un contrôle gratuit mais les soins qui y sont prodigués sont payants au même titre que ceux chez le dentiste. Les traitements préventifs (soins conservateurs - traitement contre l'apparition des caries) sont facultatifs et payants. Avant le traitement, une feuille est remise aux enfants et les parents doivent confirmer leur accord. Comme les coordonnées du dentiste figurent sur ce document, vous pouvez le contacter et demander de plus amples informations.

- respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
- c) par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effective;
- d) par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes. Demeurent réservées les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives, culturelles ou artistiques.

### ART. 6 ABSENCES

En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs. Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée. Toute absence injustifiée est passible de sanction.

### Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés.

Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

### Matériel scolaire

La commune met à disposition des élèves les livres et les cahiers qui leur sont nécessaires. Il appartient aux parents de fournir à leur enfant le petit matériel de base : crayons, plumes, gommes, règles... Il s'agit d'une participation indirecte, au sens de l'article 115 de la loi sur l'instruction publique. Le manque de soin porté aux livres provoque chaque année des frais supplémentaires. Nous informons d'ores et déjà les parents que le matériel remis est contrôlé et inventorié en début d'année. Les éventuelles pertes, ainsi que les détériorations constatées, feront l'objet d'une facturation.

### Listes des élèves, par classes

Les listes des élèves, par classes, sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal, à Basse-Nendaz dès le 11 août 2008.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée.

Horaire d'ouverture du bureau communal : du lundi au vendredi, de 14h à 18h.

## Patrouilleurs

Pour leur sortie annuelle, les 19 patrouilleurs (élèves) et leurs accompagnateurs ont testé la piste de bob du Moléson... Un grand coup de chapeau aux parents d'Iggier et plus particulièrement à nos deux volontaires : Thomas et Daniel (Pénel). Se mettre à disposition de la collectivité est un élément très important de toute société!

Nous réitérons la proposition : si un groupe de parents désire s'organiser et mettre en place un service de patrouilleurs, ils bénéficieront du soutien communal : formation par la police municipale, matériel, assurance... Pour les questions et les demandes, veuillez vous adresser à la Direction des écoles.

## Déchets - Ramassage des objets encombrants

La prochaine campagne de ramassage des objets encombrants dans les bennes mises à disposition, est organisée selon le programme suivant :

VILLAGES	DU	JUSQU'AU
Aproz (à proximité de la STEP d'Aproz)	24.10.08 dès 8h	25.10.08 à 18h
Baar (école de Baar)	17.10.08 dès 8h	18.10.08 à 18h
Basse-Nendaz (place de Petteré)	21.10.08 dès 8h	22.10.08 à 18h
Beuson (départ route de Veysonnaz)	14.10.08 dès 8h	15.10.08 à 18h
Bieudron (sur digue Rhône départ route de Bieudron)	24.10.08 dès 8h	25.10.08 à 18h
Brignon (place du Creux)	17.10.08 dès 8h	18.10.08 à 18h
Clèbes (entrée du village)	14.10.08 dès 8h	15.10.08 à 18h
Fey (place de l'ancienne Chapelle)	21.10.08 dès 8h	22.10.08 à 18h
Haute-Nendaz/Sornard (place devant l'église)	07.10.08 dès 8h	08.10.08 à 18h
Haute-Nendaz Station (Route de Téheuge vers Cité-Joie)	07.10.08 dès 8h	08.10.08 à 18h
Planchouet	02.10.08 dès 8h	03.10.08 à 18h
Saclentse (place de l'arrêt postal)	10.10.08 dès 8h	11.10.08 à 18h
Siviez (cabine téléphonique)	02.10.08 dès 8h	03.10.08 à 18h

**Attention :** pour Haute-Nendaz Station, les bennes sont déplacées de la place de la patinoire à la route de Téheuge, vers Cité-Joie.

### CONTENU

#### BENNE 1 : BOIS / PLASTIQUE

meubles, sommiers, matelas, tapis,  
bois et agglomérés (long. max. 2ml),  
récipients vides, télévisions,  
bâches, matières plastiques, skis, pneus

#### BENNE 2 : METAUX

vélos, cuisinières, machines à laver

**NE SONT PAS ADMIS :** les déchets provenant de la taille et du jardin,  
les matériaux de démolition, terre, pierres, liquides (huiles, peintures),  
sacs à ordures, déchets recyclables (verres, papier).

## Déchets - Ramassage du papier

Le programme 2008 / 2009 pour le ramassage du papier est le suivant :

21 août 2008

18 septembre 2008

16 octobre 2008

20 novembre 2008

18 décembre 2008

22 janvier 2009

19 février 2009

26 mars 2009

16 avril 2009

14 mai 2009

18 juin 2009

16 juillet 2009

20 août 2009

17 septembre 2009

22 octobre 2009

19 novembre 2009

17 décembre 2009

Les vieux papiers seront déposés avant 9h aux endroits habituels de ramassage des ordures ménagères.

N'oubliez pas d'attacher convenablement vos papiers.

## Déchets - Carte d'accès à la décharge

La validité de la carte d'accès 08 à la décharge et déchetterie des Eterpas et à Ecobois est **prolongée jusqu'au 31.12.2009**





## la nouvelle bibliothèque: c'est parti!

par la commission scolaire et la direction des écoles

### les principales innovations de la bibliothèque

Dès cet automne, le service aux usagers sera nettement amélioré, notamment à travers:

- un grand choix de nouveaux documents pour adultes, jeunes et enfants, y compris des multimédias (DVD)
- la possibilité d'emprunter des livres qui se trouvent dans d'autres bibliothèques (prêt interbibliothèque)
- un prêt informatisé au moyen d'une carte de lecteur Bibliopass, valable dans quantité d'autres bibliothèques
- un accès Internet à la bibliothèque (deux postes)
- un programme d'animation: conférences, expositions, soirées-lecture...
- des heures d'ouverture plus importantes.

En 1981, la Bibliothèque communale de Nendaz a ouvert ses portes et a commencé à cheminer sous la responsabilité d'Arsène Praz. Au moment où ce dernier est parti à la retraite, en 1990, c'est Elisabeth Praz qui fut nommée pour prendre en charge la bibliothèque installée jusqu'à ce jour dans une salle de classe du centre scolaire de la Biolette.

Aujourd'hui, l'espace se révèle beaucoup trop limité pour offrir un service de qualité à la population nendette. Sur proposition de la commission scolaire, le Conseil communal a décidé d'affecter un budget conséquent à une réorganisation et un déménagement de la bibliothèque. M<sup>me</sup> Rosemarie Fournier, bibliothécaire, a été mandatée pour mener cette tâche à bien.

L'Etat du Valais subventionne les bibliothèques publiques à certaines conditions liées à la population desservie: personnel professionnel, taille des locaux, importance des collections, heures d'ouverture... Cette aide est importante puisqu'elle peut atteindre 40% du budget d'investissement et du budget de fonctionnement, y compris les salaires du personnel formé.

#### Nouveau local

La première étape fut la recherche d'un local adapté. Le choix s'est rapidement porté sur le rez-de-chaussée du centre de la Biolette. Très lumineux, spacieux, facile d'accès, cet emplacement représente une surface d'environ 200m<sup>2</sup>, soit presque le triple de la surface actuelle. Des travaux sont en cours pour son aménagement.

#### Informatisation

A l'heure actuelle, les bibliothèques qui ont encore un catalogue sur fiches se font rarissimes. La norme est à l'informatisation du catalogue et des services aux usagers. Le système informatique choisi s'appelle Netbiblio et est utilisé par une grande majorité des bibliothèques de lecture publique valaisannes. Tous les documents seront entrés dans une base de données qui sera accessible en ligne, sur le site Internet de la bibliothèque. Ceci permettra de faire partie de la Bibliothèque Virtuelle de la région de Sion qui regroupe une dizaine de bibliothèques du Valais central. Partage du catalogue, prêt interbibliothèque, travail en réseau en sont les principaux avantages.

#### Personnel

M<sup>me</sup> Elisabeth Praz continue son travail à la bibliothèque. Au mois de mai dernier, deux assistantes en information documentaire ont été engagées: Pauline Melly de Fey (30%) et Céline Délèze (10%), originaire de Veysonnaz. Une bibliothécaire, spécialiste en information documentaire, est en cours d'engagement pour prendre la responsabilité de la bibliothèque (10%). Ce renforcement de l'équipe permettra

d'assumer toutes les tâches en lien avec la gestion professionnelle d'une bibliothèque.

#### Espace Nendaz

Une attention toute particulière est apportée à la conservation du patrimoine nendard. Un espace spécifique sera réservé aux auteurs nendards et aux documents qui ont trait à notre commune. L'idée est de rassembler, conserver et permettre la consultation d'archives et de documents édités.

#### Ecoles

La collaboration avec les enseignants de tous les degrés s'intensifiera

considérablement. Le prêt de livres pour les classes et l'animation sous toutes ses formes deviendront un aspect important du travail des bibliothécaires.

En guise de conclusion, on peut affirmer que tout est mis en œuvre pour que la Bibliothèque communale de Nendaz devienne un endroit convivial où chacun trouvera son bonheur, qu'il s'agisse d'emprunter un roman tout juste publié, de consulter des documents sur Nendaz, de lire une BD, de surfer sur Internet ou de proposer l'achat d'un ouvrage de cuisine!

La bibliothèque sera fermée du 13 août à fin septembre pour permettre les travaux de déménagement et d'aménagement.

La date exacte d'ouverture de la nouvelle bibliothèque sera communiquée par voie de presse.

## Orientation scolaire et professionnelle [www.vs-orientation.ch](http://www.vs-orientation.ch)

La fin de l'année couronne, pour de nombreux élèves libérés de la scolarité obligatoire, leur persévérance à obtenir les notes nécessaires à l'admission dans la filière choisie, ou leur capacité à montrer aux patrons rencontrés lors de stages, leur détermination à bien faire. Pour les élèves qui terminent leur scolarité obligatoire, œuvrer à réaliser leur projet est parfois frustrant car malgré leurs efforts, rien ne se concrétise. Je tiens à remercier les entreprises formatrices pour l'espoir et le signe de reconnaissance qu'elles alimentent dans l'esprit des jeunes qu'elles reçoivent. C'est aussi une façon de garder une forme de santé sociale car pour qui veut, ne pas trouver à s'insérer peut être vécu comme une exclusion. Avec le salon des métiers, la rencontre avec les milieux professionnels est favorisée, mais la réalité valaisanne nous montre, une fois de plus, que les places et formations existantes pour les filles qui n'aiment pas spécialement les métiers que nous appelons « masculins » sont tellement restreintes qu'au XXI<sup>e</sup> siècle cela ressemble à une blague. Cependant de beaux projets se réalisent comme la nouvelle école de couture du Valais avec laquelle nous sommes heureux de pouvoir compter dorénavant. L'office d'orientation pour sa part, continue avec conviction à mettre à disposition et à améliorer les moyens d'information et de réflexion offerts aux élèves et aux parents ainsi qu'aux enseignants. La permanence d'orientation scolaire et professionnelle en collaboration avec la direction du CO a ainsi pu alimenter les réflexions des jeunes, des parents, et du corps enseignant au cours de l'année.

Parmi les 66 élèves libérés de la scolarité obligatoire 9 ont décidé de faire une 3<sup>e</sup> CO dont deux dans le Haut-Valais. Les autres choix à notre connaissance sont résumés ci-dessous.

### Apprentissage: choisir une voie avec expérience pratique et théorique.

#### A. Apprentissage dual (patron - centre de formation professionnelle)

Choix des élèves:

- 1 Assistante en pharmacie
- 2 Boulanger-ères
- 1 Carrossier-tôlier (tôlier en carrosserie)
- 2 Charpentiers
- 3 Constructeurs de route
- 1 Coiffeuse
- 2 Créatrices de vêtements (couturier)
- 1 Cuisinier-ère
- 3 Employé-es de commerce
- 1 Employé-e de com. en transport publique
- 1 Forestier-bûcheron
- 1 Horticulteur paysagiste
- 1 Installateur électricien (monteur électri-

rien)

- 1 Installateur sanitaire
- 2 Maçons
- 1 Mécanicien en maintenance auto
- 2 Menuisiers
- 3 Peintres en bâtiment
- 1 Polygraphe
- 1 Spécialiste en restauration (sommelier-e)

#### B. Ecole de métiers

Certains apprentissages sont offerts en école de métiers, cette année les élèves ont choisi:

- 1 élève: Ecole professionnelle service communautaire, (EPSC) Châteauneuf

### Ecole post obligatoire: choisir une voie scolaire pour atteindre son but.

10 élèves: Ecole pré-professionnelle (EPP) Sion, consolidation des bases scolaires

1 élève: Ecole supérieure de commerce (ESC) Sion

2 élèves: Ecole de culture générale (ECG) Sion, préparation aux professions santé-social

3 élèves: Collège auquel nous pouvons ajouter 17 élèves de 2<sup>e</sup> S.

Que chacun trouve le moyen d'épanouir ses capacités au sein de la collectivité.

Isabelle Dettwiler Lorétan,  
conseillère en orientation ■

## assemblée primaire du 19 juin 2008

«Petite assemblée» ce jeudi 19 juin, puisque le secrétaire communal dénombre 25 citoyens présents dans la salle alors que le président Francis Dumas ouvre les délibérations. Comme d'habitude cela se passe dans la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz, il est 20h.

L'assemblée primaire et bourgeoise se déroule selon l'ordre du jour suivant.

1. Elle accepte sans modification le procès-verbal de la dernière séance (20.12.2007).
2. Elle accepte à l'unanimité les comptes 2007 de la Bourgeoisie, qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 36'130,75.
3. Elle enregistre les conclusions du rapport de la fiduciaire Alpesaudit SA, organe de révision des comptes de la municipalité, qui recommande l'approbation du compte annuel clôturant avec un excédent de recettes de Fr. 2'215'559,28 et une fortune nette de Fr. 8'456'864,23 après enregistrement du résultat de l'exercice 2007. Elle approuve à l'unanimité les comptes 2007 de la municipalité.
4. Au chapitre des divers le Président Francis Dumas transmet des informations au sujet des chantiers importants en cours de réalisation. Il s'agit notamment:
  1. du réservoir de la Lombarde
  2. du collecteur Siviez – Beuson
  3. de l'aménagement de la plaine des Ecluses
  4. des travaux urgents de sécurisation du village d'Aproz
  5. du plan d'aménagement de zones

M. Candide Fragnière de Clèbes s'interroge sur les sujets suivants:

1. le mode de répartition, avec la commune de Veysonnaz, des charges relatives au ramassage et transport des ordures.
2. les familles qui habitent Nendaz et paient leurs impôts ailleurs.

Le Président Francis Dumas apporte ses éclaircissements aux questions de M. Fragnière.

L'assemblée est levée à 20h40.



## les décisions du conseil communal

août 2007 / juillet 2008

Le Conseil communal s'est réuni à 19 reprises entre le début août 2007 et la fin juillet 2008. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

### Adjudications de travaux

#### Total des adjudications

Fr. 7'766'206,65

#### - Step de Bieudron – Fr. 611'154,25

1. Alimentation électrique des 8 moteurs ainsi que programmation de l'automate et du superviseur à l'entreprise Les Creusets SA;
2. Réhabilitation revêtement synthétique à Balzan & Immer étanchéité, Lausanne;
3. Réhabilitation charpente métallique et bardage à Bitz & Savoie, Sion;
4. Réhabilitation travaux d'étanchéité (bâtiment de service et des digesteurs) à Bornet SA, Sion;
5. Construction local CCF à Liebhauser & Délèze SA.

#### - Routes, chemins et divers

Fr. 2'445'172,80

1. Goudronnage place de la télécabine Haute-Nendaz à Implénia SA
2. Route de Tsamandon à Dénériaz SA
3. Route de la Fragnière à Implénia Construction SA
4. Places de parc et aménagement d'un accès au Foyer Ma Vallée, à l'entreprise Dumas SA
5. Réfection des allées du cimetière de Basse-Nendaz à Dénériaz SA
6. Place du centre sportif à Implénia Construction SA

7. Bâtiment communal, réfection escalier sis au nord du bâtiment à Liebhauser & Délèze SA
8. Travaux d'étanchéité au centre scolaire de la Biolette à Bornet Frères SA
9. Piscine du Chaëdoz, étanchéité à Bornet Frères SA
10. Centre scolaire la Biolette, étanchéité toiture-terrasse à Bornet Frères SA et Dumas SA
11. Terrain multisports au centre sportif Haute-Nendaz à Hobbyland
12. Route Lavantier – Planchouet à Implénia Construction SA
13. Chemin des Rairettes à Moren Frères SA et Martignoni Jean-Michel
14. Carrefour à Aproz à Moren Frères SA
15. Route de Téheuge, Haute-Nendaz à Dénériaz SA
16. Route cantonale Sion – Nendaz, trottoir à l'intérieur de Basse-Nendaz à Implénia SA
17. Installation d'une vidéo surveillance, rond-point Mont-Calme Haute-Nendaz à Sys vidéo Fully
18. Achats de moloks à Debrunner Acifer

- Eclairage public, Basse-Nendaz, Garpèche et Igier à Electro 2001 SA  
Fr. 75'875,00

- Eau potable et eaux usées  
Fr. 3'050'118,20

1. Réservoir la Lombarde, terrassement à Moren Frères SA
2. Réservoir la Lombarde, béton armé

- à Liebhauser & Délèze SA
- 3. Extension Basse-Nendaz / Beuson à Bornet Frères SA
- 4. Réfection réseau au centre de la station à Francis Délèze SA
- 5. Fouille eau potable et usée route de Tsamandon à Liebhauser & Délèze SA
- 6. Remplacement de conduites eau potable route de Tsamandon à Praz Tech Sàrl, Sion
- 7. Fouille eau potable secteur Migros/Mont-Calme à Dumas SA
- 8. Fouille eau et gaz, chemin de l'Antenne à Dumas SA
- 9. Remplacement de conduites route de l'Antenne à Bornet Frères SA
- 10. Collecteur eaux usées, Siviez – Beuson à Dénériaz SA
- 11. Adduction complémentaire Siviez – Beuson lot I à Claivaz & Schneiter SA
- 12. Adduction complémentaire Siviez – Beuson lot II à Francis Délèze SA

*- Travaux de défense*

Fr. 1'144'461,35

- 1. Lavantier IV, fournitures de claies métalliques à Géobrug AG
- 2. Lavantier IV, pose des claies métalliques à Dénériaz SA

*- Véhicules et machines*

Fr. 248'404,50

- 1. Achat d'un sécateur de branches, Crettenand Sàrl
- 2. Achat d'une saleuse, Boschung AG
- 3. Achat moto luge, garage de la Printse
- 4. Achat d'un véhicule Transporter AEBI, garage Claude Bovier
- 5. Achat du véhicule Takeuchi TB pour les activités de fossoyage, Jean-Paul Fournier Fey

**Attributions de mandats**

Fr. 191'020,55

- Evacuation des eaux de surface à Aproz à CERT SA
- Carte de zones de protection des sources au bureau BEG SA
- Projet de défense Tsabloplan, avant-projet 2 au bureau Nivalp SA
- Etude liaison Ecluses – télécabine à Paul Glassey SA
- Etude carrefour à Baar à Antoine Maytain
- Passage sous-route à Haute-Nendaz village, vers l'école à Antoine Maytain
- Route Lavantier – Planchouet au bureau LBF construction à Basse-Nendaz

- Chemin de Tsamandon au bureau Ingéo SA
- Chemin des Rairettes à Technicad sàrl

**Octrois ponctuels d'aides financières**

- Par une présence simultanée dans 14 villes de Suisse alémanique le 10 novembre 2007 le Valais a souhaité marquer la nouvelle proximité avec cette région de notre Pays. Cette nouvelle proximité fut soulignée par la remise symbolique d'une 14ème étoile désignant symboliquement la Suisse alémanique comme 14<sup>e</sup> district valaisan. Ce geste a été effectué par les délégations de 14 stations touristiques valaisannes. Le coût de l'opération pour notre station s'est élevé à Fr. 50'000.-. Il a été partagé à raison de 50 % chacun entre la commune et Nendaz Tourisme SA.
- Le 13 juin 2007, une explosion causée par une fuite de gaz, puis le feu, ont entièrement détruit les vestiaires et la cantine du FC Aproz. Suite à cet événement les dirigeants du club ont décidé la reconstruction de nouvelles installations. Le devis total pour l'investissement prévu s'est élevé à Fr 260'000.-. Le financement de ces travaux est prévu par l'octroi, entre autres, de deux crédits LIM (fédéral et cantonal) d'un montant total de Fr. 80'000.-. Dans le cadre de cette opération la commune a accepté le cautionnement des emprunts LIM et décidé la prise en charge du paie-

ment des annuités de leur remboursement.

- Afin d'inciter les enfants de Nendaz à la pratique du ski le Conseil communal a décidé d'allouer, à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire et domiciliés sur Nendaz, une subvention communale de Fr. 50.- sur l'acquisition des forfaits annuels de ski 4 vallées.

**Personnel communal**

**Démissions de :**

- M<sup>me</sup> Valérie Fournier, Baar, concierge auxiliaire au centre scolaire de Baar
- M. Gilbert Glassey, Baar, agent de police
- M. Patrick Roh, Fey, enseignant spécialisé au CO de Basse-Nendaz
- M. Alain Glassey, Basse-Nendaz, comptable
- M<sup>me</sup> Sylvie-Anne Fournier, Les Bouillets Veysonnaz, concierge auxiliaire au centre scolaire de la Biolette
- M<sup>me</sup> Mireille Métrailler, Baar, maîtresse enfantine
- M<sup>me</sup> Nadia Fournier, Haute-Nendaz, maîtresse d'activités créatrices manuelles
- M. Christophe Normand, Haute-Nendaz, chef du service administratif

**Départs à la retraite de :**

- M<sup>me</sup> Paulette Saillen, Basse-Nendaz, secrétaire auprès de la chambre pupillaire
- M<sup>me</sup> Mélanie Praz, Basse-Nendaz,



concierge auxiliaire au bâtiment communal à Basse-Nendaz

- M<sup>me</sup> Dominique Claivaz, Haute-Nendaz, enseignante spécialisée au CO de Basse-Nendaz

Engagements de :

- M<sup>me</sup> Anne Délèze, Haute-Nendaz, laborantine à 60% auprès de la station d'épuration des eaux de Bieudron
- M<sup>me</sup> Anne-Lise Egger, Baar, concierge auxiliaire au centre scolaire de Baar
- M<sup>me</sup> Meryem Rossier, Haute-Nendaz, concierge auxiliaire au bâtiment communal à Basse-Nendaz
- M<sup>me</sup> Catherine Glassey, Basse-Nendaz, secrétaire à 40% auprès de la chambre pupillaire
- M<sup>me</sup> Anne Droz, Basse-Nendaz, agente de police à 50%
- M. Guillaume Fournier, Beuson, dessinateur-géomètre à 100% auprès du service de l'édilité (cadastre) auparavant employé à temps partiel
- M<sup>me</sup> Nadine Venetz, Basse-Nendaz, secrétaire à 50% auprès du service social
- M<sup>me</sup> Carole Fournier, Basse-Nendaz, comptable
- M. Marc Bourban, Sornard, apprenti employé de commerce
- M<sup>me</sup> Rosely Délèze, Basse-Nendaz, concierge auxiliaire au centre scolaire de la Biolette
- M<sup>me</sup> Pauline Melly, Fey, bibliothécaire assistante en information



documentaire à 30%

- M<sup>me</sup> Céline Délèze, Sion, bibliothécaire assistante en information documentaire à 10%

#### Autres décisions

- La commune d'Isérables ayant conclu une convention de collaboration avec la police intercommunale des deux Rives, le Conseil communal a accepté de prononcer la caducité, au 1er janvier 2008, de la convention en matière de police conclue avec la commune d'Isérables.

– Les distinctions sportives et culturelles 2007 ont été attribuées selon la réglementation habituelle. Pour ce qui concerne les « mérites » les lauréats sont :

- mérite culturel : aucun
- mérite sportif : à M. Michel Délèze (course à pied), domicilié à Ardon
- mérite spécial : à M. Paul-André Gillioz, Haute-Nendaz
- Adoption d'un nouveau règlement communal de police



## Nouvelles places de parc

L'administration communale vous informe que de nouvelles places de parc ont été aménagées à l'arrière du cycle d'orientation de Basse-Nendaz. Les usagers du centre scolaire, les visiteurs et employés du « Foyer Ma Vallée » ainsi que toutes les personnes appelées à stationner dans le coin sont invitées à utiliser prioritairement ce nouveau parking.



## foyer Ma Vallée - génération 2

par Freddy Fournier

A première vue, le titre de cet article interpelle quelque peu. Cependant, en regard aux améliorations apportées à notre établissement, notamment avec l'adjonction d'une annexe comportant une architecture résolument moderne, celui-ci semble parfaitement coller à la réalité. Au terme des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'EMS Foyer Ma Vallée, le conseil de fondation a le plaisir de présenter ci-après la nouvelle structure mise à disposition de nos aînés.

### Historique

L'édition n° 16 du Nendaz Panorama présentait dans le cadre de sa rubrique «les grands chantiers» le projet d'aménagement d'une maison d'accueil pour les personnes âgées. Il retraçait un bref historique de ce bâtiment que nous reproduisons tel quel ci-après.

*«Construit en 1933 et 1934, le bâtiment de la Caisse-maladie, sis au milieu de Basse-Nendaz en bordure directe de la route principale, a eu davantage que les autres, une vocation publique.*

*Dès le début, il a abrité les bureaux de la Caisse-Maladie, le cabinet du médecin, les écoles ménagères et une salle de réunion et d'expositions. Ce n'est qu'à partir de 1956, avec le déménagement des écoles, qu'il s'ouvre à la location d'appartements. Depuis 1967, il héberge les bureaux de l'administration communale.*

*En 1979, un important chapitre de son histoire s'entame. L'immeuble est acheté par la commune qui désire procéder à sa rénovation en vue de l'affecter à l'installation d'un home pour personnes âgées. Le 12 décembre 1980, la maison change de nom; elle s'appellera désormais «Foyer Ma Vallée», ainsi en décide le*

*Conseil communal qui retient l'idée de M<sup>mes</sup> Hortense Mariéthoz et Pierrette Michelet émise lors d'un concours.»*

En ce qui concerne l'exploitation, par convention signée le 1<sup>er</sup> juillet 1982, la Congrégation de Saint Ursule de Sion s'engageait à assumer la gestion du Foyer Ma Vallée. Dès lors la bonne marche du Foyer a été assurée par les révérendes Sœurs du couvent jusqu'au moment de la reprise de son exploitation par la commune en 1992.

### Nouveau statut pour le Foyer

Jusqu'à la fin de l'année 2004, l'EMS Foyer Ma Vallée a été exploité par son propriétaire, soit la commune de Nendaz. Le 24 juin 2004, l'assemblée primaire acceptait la délégation de compétence à une fondation à créer pour l'agrandissement du Foyer et pour l'exploitation future.

Ainsi, la Fondation pour l'EMS Foyer Ma Vallée, constituée par acte authentique, a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dès cette date la commune lui a remis l'exploitation du Foyer tel qu'il est et l'a chargée de prendre en mains les destinées de l'agrandissement. Ces missions ont fait l'objet d'une convention qui en définit les modalités. Dite fondation a son propre conseil exécutif dont la com-

position figure dans l'encadré ci-contre.  
CONSEIL DE FONDATION  
«EMS FOYER MA VALLÉE»

### Président

Fournier Philippe, vice-président

### Membres

Fournier Didier,  
conseiller communal  
Fournier Marie-France, Basse-Nendaz  
Fournier Albert, Brignon  
Fournier Dominique, Baar

### L'évolution démographique

Par décision du 4/7/2001, le Conseil d'État du canton du Valais a approuvé une nouvelle planification cantonale de la prise en charge des personnes âgées. Dans ce cadre, il a été décidé l'admission au subventionnement de la construction de 200 lits supplémentaires en EMS, dont 70 pour la région du Valais central.

L'augmentation de l'espérance de vie occasionne un accroissement des besoins en matière de santé. L'impact du vieillissement de la population (augmentation de la part des personnes

âgées dépendantes) nécessite de répondre à la demande et de mettre en place les ressources nécessaires.

Pour notre commune, le constat était particulièrement aigu puisque notre EMS enregistrait une liste d'attente importante et qu'un bon nombre de nos concitoyens étaient contraints de trouver des solutions à l'extérieur de notre commune. Or, il est vrai que pour des raisons de maintien du réseau social, il est important de pouvoir disposer de structures de proximité.

C'est dans ce contexte que s'est inscrit le projet d'agrandissement de l'EMS



Foyer Ma Vallée.

#### Les objectifs visés par l'agrandissement

Les objectifs visés par l'agrandissement ont pu être atteints, il s'agit principalement des points suivants :

- l'extension de la capacité d'accueil de 26 lits à 39 lits;
- la création d'une chambre UAT (unité d'accueil temporaire permettant de décharger les familles qui s'occupent de leurs aînés à domicile);
- l'aménagement d'un espace extérieur compatible avec l'état de santé des résident-es;
- la transformation des chambres doubles en chambres individuelles;
- l'agrandissement de la salle à manger et du séjour de manière à faciliter l'accueil des familles et participer ainsi au maintien des liens des résident-es



avec leurs proches;

- le remplacement de l'ascenseur et l'installation d'un deuxième ascenseur;
- la rénovation des anciennes chambres.

La nouvelle configuration projetée se récapitule comme suit :

commune.

#### Le financement

Le financement de travaux intégrant des rénovations comporte toujours quelques incertitudes. Par ailleurs, le projet soumis à l'approbation de

Descriptif	Situation antérieure		Situation nouvelle	
	Chambres	Lits	Chambres	Lits
- Chambres individuelles	12	12	33	33
- Chambres doubles	7	14	3	6
<b>Totaux</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>39</b>
+ 1 chambre UAT			1	1

#### Les travaux

La première séance de chantier a lieu le 29 septembre 2005 et les premiers travaux consistent en la création d'un accès au site par le sud, en la mise en place d'une installation de chantier, en l'ouverture d'une imposante fouille.

Les travaux se poursuivent sans problèmes particuliers sur une durée de 18 mois pour être achevés à la fin du mois de mars 2007.

A partir de cette date, démarre la deuxième phase des travaux, soit la rénovation de l'ancien bâtiment comprenant notamment la création de lanterneaux dans les chambres sises aux combles, la réfection des salles de bain, le changement des fenêtres et des balcons. Tous ces travaux sont de nature à améliorer notablement le confort et la sécurité des résident-es.

L'achèvement de ceux-ci est prévu tout prochainement.

A noter que la plupart des travaux ont pu être confiés à des entreprises de la

l'instance cantonale a nécessité d'importantes adaptations qui ont néanmoins apporté de notables améliorations au projet initial. Ces travaux ont par ailleurs été mis au bénéfice d'une subvention cantonale à hauteur de 30% ainsi que d'une aide communale importante (cf. tableau ci-après) ainsi que de généreux dons. Après déduction de ces aides, le solde de l'investissement se montant à Fr. 2'000'000.— est à charge de la Fondation. Au terme de ces travaux, le conseil de fondation tient à remercier tous les entrepreneurs pour la bienfacture des travaux. Il exprime sa gratitude aux entreprises qui ont eu la gentillesse de gratifier notre maison d'un don.

A l'heure actuelle, la quasi totalité des factures ont été établies et le plan de financement est définitif (cf tableau ci-après)

#### Nouvelle organisation du travail

La mise en exploitation de la nouvelle structure au début avril 2007 a engendré

## L'EMS Foyer Ma Vallée en chiffres

Vous trouverez ci-après quelques chiffres qui traduisent l'activité de notre établissement.

### RUBRIQUES

#### Capacité d'accueil

en long séjour	39
en court séjour	1

#### Nombre de résident-es

	40
Femmes	27
Hommes	13

#### Nombre de journées d'hébergement

en long séjour	14040
en court séjour	160

#### Age

moyenne d'âge	82
moyenne d'âge à l'admission	87

#### Finances

Coûts totaux*	2'924'200
Produits totaux*	3'128'200
Cash-flow*	204'000

Subvention cantonale	18.0%
Taxes d'hébergement	54.7%
Taxes de soins (caisses-maladie)	27.3%

#### Personnel

Personnel total (EPT)	33.15
Nombre d'employé-es	53
% employées féminines	94.5
Taux d'activité moyen	53.60%
% personnel hébergement	36.10%
% personnel soignant+animation	63.90%

\* Afin de pouvoir disposer d'une année complète, ces chiffres sont tirés d'une projection de l'exercice 2008

les mouvements suivants:

- Accueil de 13 nouveaux résidents;
- Engagement de 13 nouveaux employé-es.

Par ailleurs, l'augmentation de la capacité d'accueil de notre établissement a comme de bien entendu nécessité une réorganisation du travail. Ainsi, le service infirmier a été divisé en 3 unités de soins, soit une par étage. Cette nouvelle orga-

Rubrique	Dépenses	Recettes	en %
Coût total du projet (agrandissement 5'173 m <sup>3</sup> 5'400'000.- et rénovation ancien bâtiment 500'000.-)	5'900'000		
Subvention cantonale		1'770'000	30%
Prêt LIM (pris en charge par la Commune)		500'000	8%
Participation communale		1'000'000	17%
Divers apports (don divers, fonds propres, etc.)		630'000	11%
<b>Totaux</b>	<b>5'900'000</b>	<b>3'900'000</b>	
<b>Solde de financement à charge de la fondation</b>		<b>2'000'000</b>	<b>34%</b>

nisation plus rationnelle permet un meilleur accompagnement des résident-es.

#### L'inauguration

Les travaux étant terminés cet été, la date d'inauguration de la nouvelle structure a été fixée au **samedi 6 septembre prochain**. Celle-ci consistera en une journée «portes ouvertes». Toute la population est bien sûr invitée à y participer. Ci-après, vous trouverez le programme y relatif.

#### En guise de conclusion

Le conseil de fondation se plaît à relever que la réalisation du projet d'agrandissement a permis de mettre à disposition de nos aînés un lieu de vie adapté aux besoins actuels et d'apporter une réponse aux nombreuses demandes. Il se réjouit d'ores et déjà de vous accueillir à l'occasion de l'inauguration.

## PROGRAMME

### DE LA JOURNÉE DU 6 SEPTEMBRE 2008

10h30	Accueil au son du cor des Alpes / Visite des locaux
11h	Partie officielle / Bénédiction
11h30	Apéritif en musique

Cette partie officielle sera suivie de diverses prestations musicales ou autres animations, soit:

- exposition de créations originales réalisées par nos aînés lors des ateliers «bricol'âge»
- production des accordéonistes

16h30	Production de la chorale «Si on chantait»
-------	---

**Invitation à la population – Possibilité de se restaurer sur place.**



## carte des dangers dus à l'eau

par Olivier Ménétreay

Les cartes des dangers sont des outils indispensables et destinées tant aux services des administrations chargées de l'aménagement du territoire qu'à ceux en charge de l'entretien des rivières et des cours d'eau. Ces cartes sont très utiles afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes susceptibles d'exercer des activités à l'intérieur des périmètres définis.

Nous vous présentons aujourd'hui l'étude intitulée

### «Carte des dangers dus à l'eau et concept de protection contre les crues de la Printse et des torrents latéraux»

Il s'agit d'une étude interdisciplinaire qui a mobilisé cinq bureaux d'ingénieurs spécialisés dans les domaines

- Environnement naturel et construit
- Hydrogéologie
- Ecologie aquatique
- Topographie et cartographie
- Génie forestier

Cette étude englobe les territoires des communes de Nendaz, Veysonnaz, Les Agettes, Salins et une partie de la commune de Sion pour le secteur situé à l'est du village d'Aproz et Chandoline.

#### Objectifs de l'étude

Le but de cette étude était d'établir de façon objective l'inventaire des zones souffrant d'un déficit de protection par rapport à un danger «Eaux». Un catalogue de mesures a été édité ce qui permettra de résoudre les conflits entre les objectifs et les déficits de protection. Les dangers dus au Rhône ne sont pas intégrés dans cette étude vu qu'ils seront traités dans la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases, à savoir :

#### - Données de base et cadastre des événements

L'analyse de ces données a permis de déterminer :

- les phénomènes
- les débits
- les apports de matériaux solides
- les objectifs de protection
- les objectifs environnement

#### - La carte des dangers

L'établissement de cette carte a permis de déterminer :

- les scénarii
- les probabilités
- les intensités
- les dégâts potentiels

#### - Le concept de protection

Dès l'instant où le danger est connu le concept de protection permet :

- l'établissement d'un catalogue des mesures
- la hiérarchisation des mesures
- l'établissement d'une carte des dangers après les mesures
- la gestion du risque résiduel
- l'établissement des plans d'alarme

Pour notre commune on constate deux problématiques :

- Les déficits sur les torrents de mon-

tagne : Larrey, Ogeintse, Tsâche, Ronti, Tsablo Plan, Pracondu et Printse à Siviez

- Le déficit sur la Printse à Aproz

Dans les deux cas le catalogue des mesures est donné à titre indicatif et des études «avant-projet» sont nécessaires et obligatoires pour déterminer de manière précise les mesures constructives à entreprendre.

#### Aproz

L'analyse des capacités hydrauliques de la Printse à Aproz montre un déficit important vis-à-vis des crues qui pourraient se produire tous les 100 ans. En résumé le scénario déficitaire serait le suivant :

- Les apports amonts : l'érosion du lit des berges des torrents latéraux génère du charriage qui se dépose à l'amont d'Aproz
- Un embâcle de bois flottant se met en place vers la passerelle reliant Aproz à Baar
- Un éboulement de la falaise entre Brignon et Aproz crée un embâcle avec risque de débâcle
- Erosion de la berge au coude de la Printse à Aproz
- Dépôt de matériaux de charriage à Prà-Bardy
- Refoulement du Rhône par l'embouchure de la Printse

## Mesures prioritaires

### – Renforcer l'arrière digue

Cette variante consiste à renforcer l'arrière digue sur toute sa longueur en créant un nouveau parement constitué d'un empilement de gabions. La hauteur de la nouvelle construction sera choisie pour garantir une capacité hydraulique d'une crue pouvant se produire tous les 100 ans avec un transport de matériaux solides de 50'000 m<sup>3</sup>.

### – Route d'accès

Au niveau de la passerelle, l'arrière digue a été détruite pour permettre l'aménagement de voies d'accès à but agricole. Ces voies d'accès seront remodelées de manière à ce qu'elles remplissent la fonction dévolue à l'arrière digue. La mise en place de systèmes mécaniques, écluses ou portails, ne sont pas reconnus par l'OFEG comme réduction de danger.

### – Surélévation de la passerelle

Il est facile d'imaginer que la passerelle dans son état actuel représente un risque d'embâcle, notamment en cas d'apport de bois flottants. La passerelle sera obligatoirement reconstruite à une hauteur supérieure à la ligne d'énergie de la crue centennale.

La nouvelle structure porteuse et les matériaux constituant cette nouvelle passerelle seront choisis soigneuse-



ment pour remplir les critères esthétiques, économiques et de fonctionnalité.

### Risque résiduel, selon modélisation, après les mesures prioritaires

Pour un débit de crue centennale de 60 m<sup>3</sup>/seconde et pour un volume de transport solide de 25'000 m<sup>3</sup>, seule une petite quantité d'eau déborde du lit principal et s'écoule contre l'arrière digue. Le système proposé est donc très efficace pour les valeurs concernées.

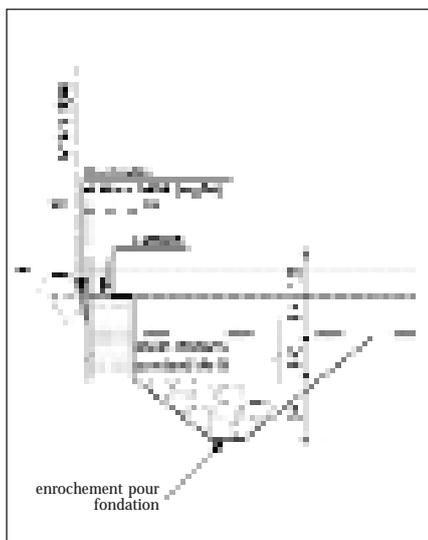
Une très faible probabilité subsiste que

les paniers en acier des gabions se rompent sous l'effet de l'abrasion et érodent petit à petit la digue induisant localement une brèche. Pour gérer ce genre de risque, il y a lieu d'inspecter régulièrement les ouvrages et d'amener sur place, dès le début d'une crue, une pelle mécanique susceptible d'évacuer les sédiments et ainsi faire baisser le niveau de l'eau. Cette pelle servira également à l'évacuation des bois flottants.

### Aspects environnementaux

Les aspects environnementaux seront





pris en compte dans la planification des mesures définitives de correction de la Printse.

Pour cette phase de l'étude, les mesures prioritaires ont été développées en s'assurant qu'elles n'impliquent pas d'impact sur l'environnement et qu'elles soient compatibles avec le développement des mesures définitives et de leur revitalisation.

Un avis environnemental sera posé lors de l'élaboration du dossier de mise à l'enquête de ces mesures prioritaires.

Interview de M. Dominique Bérod, Ingénieur des cours d'eau du Canton du Valais et de M. Nicolas Dayer Ingénieur des cours d'eau de la section Valais central.

*La nouvelle loi sur l'aménagement des cours d'eau est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Pouvez-vous nous expliquer, dans les grandes lignes, les principes de base et les conséquences pour les communes et les riverains des cours d'eaux de la mise en application de cette loi?*

M. Bérod – La loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 comprend trois grands domaines :

- les principes de protection contre les crues et d'aménagement des cours d'eau.
- la démarche permettant d'aboutir à des réalisations.
- le mode de financement des mesures.

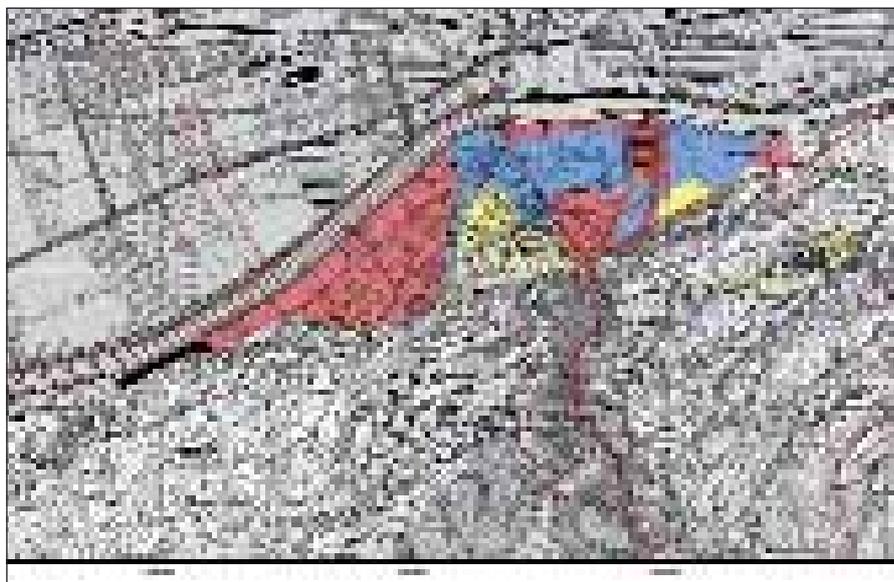
Les principes établis reprennent en fait ceux déjà appliqués depuis une dizaine d'années. Ainsi, l'établissement des cartes de dangers de crues est à présent ancré dans la loi, ainsi que la gestion intégrale des risques, comprenant les aspects de plans d'alarmes et de gestion territoriale.

A cet effet, la loi prévoit une procédure d'approbation des zones de dangers permettant de préserver durablement les possibilités de développement des communes en tenant compte des situations de danger.

S'agissant des mesures de protection elles-mêmes : elles devront encore mieux que par le passé tenir compte des aspects environnementaux et socio-économiques, dans le souci de développer des solutions durables.

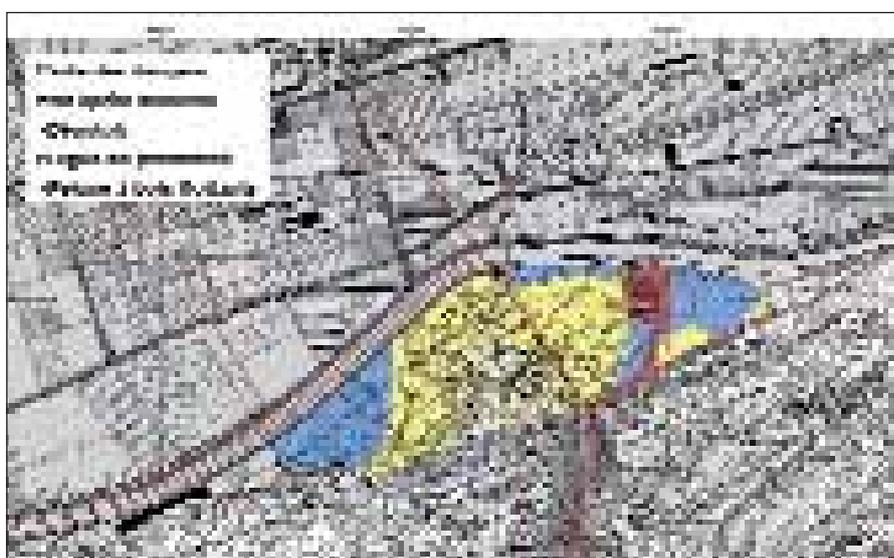
La procédure d'approbation des plans de projets cours d'eau figure enfin dans une loi. La démarche prévoit l'établissement par le canton du plan sectoriel des cours d'eau, la mise en place de plans d'aménagement et enfin l'élaboration de projets concrets. Il est clair que si des besoins apparaissent dans l'intervalle, il y aura toujours la possibilité de développer directement des projets concrets, pourvu que la cohérence avec les principes généraux soit assurée. Les nouvelles directives demandent de préserver les rives avec en règle générale l'obligation de maintenir une bande naturelle de 5 mètres au minimum en fonction de la nature et de l'importance du cours d'eau.

## Situation actuelle Carte des dangers pour Aproz avant les mesures prioritaires



## Carte des dangers pour Aproz après les mesures prioritaires

Dès la réalisation des mesures prioritaires la carte des dangers sera modifiée selon le plan ci-dessous.



### La matrice des dangers

Conformément à la directive de l'OFEG, les degrés de dangers sont obtenus par le croisement des deux paramètres que sont la probabilité et l'intensité. Le degré de danger a été défini selon le diagramme suivant :

#### PROBABILITÉ

Qualificatif	Probabilité d'occurrence en 50 ans
élevée	100 à 82%
moyenne	82 à 40%
faible	40 à 15%

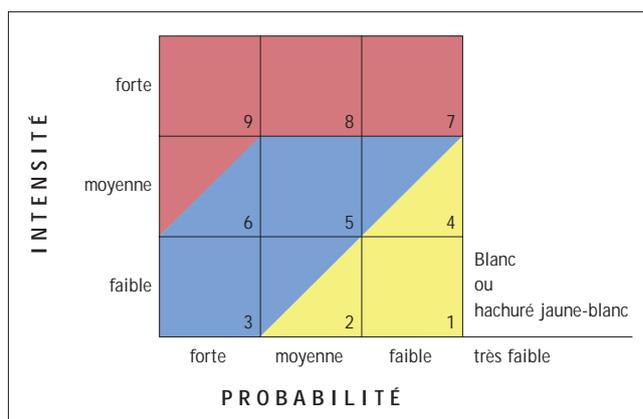
#### PÉRIODE DE RETOUR

Qualificatif	Période de retour en années
élevée	1 à 30
moyenne	30 à 100
faible	100 à 300

#### CRITÈRES LORS D'INONDATIONS

Intensité forte:	$h > 2m$ ou $v \times h > 2m^2/s$
Intensité moyenne:	$2m > h > 0,5m$ ou $2m^2/s > v \times h > 0,5m^2/s$
Intensité faible:	$h < 0,5m$ ou $v \times h < 0,5m^2/s$

$h$  = hauteur d'eau /  $v$  = vitesse d'écoulement de l'eau



Degré de danger	Importance qualitative	Importance pour l'aménagement du territoire
rouge	danger élevé	zone d'interdiction
bleu	danger moyen	zone de réglementation
jaune	danger faible	zone de sensibilisation
blanc-jaune	danger résiduel	zone de sensibilisation
blanc	aucun danger*	pas de limitation*

\* d'après les connaissances actuelles



En ce qui concerne le financement, cette nouvelle loi a intégré les principes de la nouvelle péréquation financière fédérale, qui rend les relations entre les communes et le canton d'une part, et le canton et la Confédération d'autre part, beaucoup plus claires. Dorénavant, le canton décide du taux global de la subvention cantonale et fédérale et se charge de recueillir les moyens fédéraux. Les taux de subventions sont variables de 65 à 85 %, voire 95 % dans des cas très particuliers, l'augmentation du taux dépendant de la qualité du dossier. Les implications pour la commune sont d'une part une meilleure clarté dans la démarche et dans le mode de financement et l'assurance de disposer de mesures durables et efficaces. La commune connaîtra très tôt les possibilités de financement et pourra adapter sa stratégie en fonction de ces connaissances. Comme bémol, il y a lieu de rappeler que le taux maximal et exceptionnel de 95 %, qui était quasi devenu une habitude après les grandes crues dans le canton, redeviendra l'exception.

Pour le reste, il reviendra à la commune de déterminer quel effort elle entend consacrer à l'élaboration de dossier de haute qualité, dépassant les exigences minimales de la loi, pour obtenir des subventions supplémentaires.

*La Commune de Nendaz a réalisé la carte des dangers dus à l'eau. Pouvez-vous nous donner des précisions quant à l'utilisation de ce document ?*

M. Bérodot – La carte des dangers eau a été développée pour toute la région avec les communes de Salins, de Veysonnaz, des Agettes et même de Sion pour la Printse. Cette carte permet de manière générale de connaître les situations de dangers dues à des débordements.

Comme première implication, la commune dispose d'un moyen clair pour la gestion de son territoire en tenant compte des situations de dangers, tant pour l'établissement des plans d'affectations que lors de l'octroi de décisions de constructions. Une fois que la carte sera approuvée sous forme de zones de danger, la commune pourra s'appuyer sur un outil solide tant techniquement que juridiquement pour éviter des constructions dans des périmètres dangereux. Cette carte de danger permet également d'identifier les tronçons de cours d'eau qui nécessitent un aménagement, assorti d'une priorité de réalisation.

Par ailleurs, la commune n'a pas attendu cet article pour entreprendre des mesures immédiates dans les points faibles les plus importants. Enfin, la carte des dangers permet

d'orienter l'entretien des cours d'eau, afin d'agir de manière aussi efficace que possible. Il faut également préciser que cette carte peut être utile à tout citoyen qui souhaite connaître la situation de danger sur ses propriétés: un homme averti en vaut deux!



*Le Service Routes et cours d'eau supervise la gestion communale des cours d'eaux. Comment jugez-vous la situation pour la commune de Nendaz?*

M. Dayer – En effet, les communes sont propriétaires des cours d'eau et sont donc responsables de leur entretien. Le Canton assure un contrôle de ces travaux et participe à 50% des frais d'entretien reconnus. Suite aux intempéries de février 1990, de grands travaux d'aménagement de cours d'eau ont été exécutés sur le territoire de la commune.

Lors des visites de contrôle effectuées nous avons pu constater que les ouvrages sont en règle générale dans un état satisfaisant. Ce résultat est certainement le fruit d'un contrôle et d'un programme d'entretien bien suivi. Le Service cantonal souhaite que les communes planifient les travaux courants et annoncent les travaux particuliers.

La commune de Nendaz applique déjà ce principe en ayant un programme d'entretien des berges boisées sur deux ou trois ans. Les vidanges des dépotoirs sont exécutées régulièrement.



A chaque printemps, sur la base de contrôles effectués durant l'année, l'administration communale transmet à notre service les travaux particuliers d'entretien qu'elle devra entreprendre sur ses cours d'eau. Un entretien bien adapté diminue fortement les risques de problèmes en cas de crue.

Nendaz possède un linéaire important

de cours d'eau, il est important que la Commune maintienne son activité et ses investissements financiers dans l'entretien des cours d'eau afin de garder un certain niveau de sécurité.

## Programme des manifestations et lotos au 31.12.2008 (sous réserve de modifications)

### MANIFESTATIONS

du 01.08.08 au 12.09.08	Exposition à l'Auberge du Bleusy: « Le Valais vu de l'eau »
25 octobre 2008	10 <sup>e</sup> foire de Riddes: Nendaz, commune invitée

### PROGRAMME DES LOTOS 2008/2009

#### Octobre 2008

Dimanche	5	Chapelle de Brignon
Dimanche	19	Ej'Ecochyoeu
Dimanche	26	Eglise de Basse-Nendaz

#### Novembre 2008

Dimanche	2	Secours mutuel
Dimanche	9	La Rosablanc
Dimanche	16	Echo du Mont
Dimanche	23	La Concordia
Samedi	29	Eglise de Fey, à Fey

#### Décembre 2008

Dimanche	7	Ski Club Arpettaz
Dimanche	14	Chœur St-Michel
Dimanche	21	La Chanson de la Montagne
Dimanche	28	Les Amis de Saclentse au Bleusy

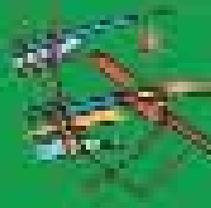
#### Janvier 2009

Dimanche	4	La Caecilia
Samedi	10	La Davidica
Dimanche	11	FC Aproz
Dimanche	18	Centre médico-social
Dimanche	25	FC Nendaz
Samedi	31	Le Muguet

#### Février 2009

Dimanche	1	Les Brancardiers
Dimanche	8	HC Nendaz
Samedi	14	Club de Montagne de Fey
Dimanche	15	Parti socialiste, à Aproz
Dimanche	22	Chœur de l'Amitié

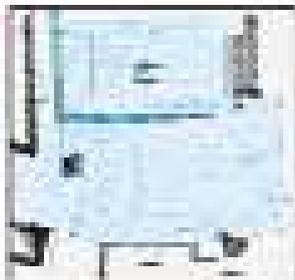
# Le pré de la patinoire



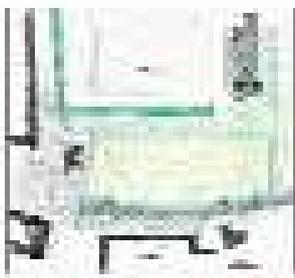
Le pré de la patinoire  
 est un espace  
 polyvalent  
 et accueillant



**Hiver**  
 Plateau de  
 skate et patin  
 Le plan de coupe "Hiver" montre les  
 différents niveaux de la patinoire.



**Clé et hiver**  
 Plateau de skate  
 Le plan de coupe "Clé et hiver" montre les  
 différents niveaux de la patinoire.



**E-14**  
 Plateau de skate  
 Le plan de coupe "E-14" montre les  
 différents niveaux de la patinoire.



Le plan de coupe "E-14" montre les  
 différents niveaux de la patinoire.



Le plan de coupe "E-14" montre les  
 différents niveaux de la patinoire.

Le pré de la patinoire est un espace polyvalent et accueillant. Il est conçu pour accueillir les skieurs et les patineurs, mais aussi les visiteurs et les familles. Le pré est un espace de vie qui permet de profiter de la vue sur la ville et de la nature. Le pré est un espace de vie qui permet de profiter de la vue sur la ville et de la nature. Le pré est un espace de vie qui permet de profiter de la vue sur la ville et de la nature.



Le pré de la patinoire est un espace polyvalent et accueillant. Il est conçu pour accueillir les skieurs et les patineurs, mais aussi les visiteurs et les familles. Le pré est un espace de vie qui permet de profiter de la vue sur la ville et de la nature. Le pré est un espace de vie qui permet de profiter de la vue sur la ville et de la nature.